

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

14 FEV. 2024

ID : 074-200011773-20240209-CC_2024_0005-DE

OBJET :

**APPROBATION DU
CONTRAT LOCAL DE
SANTÉ 2024-2028**

N° CC_2024_0005

Séance du : mercredi 07 février 2024

Convocation du : 31 janvier 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

Représentés :

Ines AYEYB par Sophie VILLARI, Matthieu LOISEAU par Pascale MAYCA, Nicolas LEBEAU-GUILLOT par Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET par Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Nadine JACQUIER par Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT, Julien BEAUCHOT

Annemasse Agglo s'investit depuis plusieurs années dans le champ de la santé. Elle s'est notamment appuyée sur un diagnostic local de santé réalisé par l'ORS Rhône-Alpes en 2009, pour mettre en œuvre une démarche d'Atelier Santé Ville. Annemasse Agglo a, depuis, développé différents travaux et programmations dans ce domaine, notamment par la mise en place d'un premier Contrat Local de Santé en 2017.

De par sa position dans le bassin de vie du Grand Genève et sa proximité immédiate avec la Suisse, le territoire présente de fortes spécificités : il est largement concerné par les enjeux transfrontaliers qui impactent de nombreux domaines de la vie économique et sociale, mais aussi celui de l'offre de ressources en santé. L'un des enjeux aigus auquel le territoire se trouve ainsi confronté est qu'un nombre important de professionnels de santé qui habitent l'agglomération exercent en Suisse, pour tout ou partie de leur activité, où les salaires sont deux à trois fois supérieurs à ceux proposés en France. Ceci a pour conséquence d'aggraver le déficit de ressources humaines dans le champ de la santé, déficit par ailleurs observé dans toute la France. Au-delà de ce phénomène, ce territoire dont les habitants ont des modes de vie de plus en plus urbains, est impliqué dans différents enjeux de prévention et de promotion de la santé.

Annemasse Agglo compte une densité de 76,2 médecins généralistes pour 100,000 habitants, inférieure au département de la Haute-Savoie et à la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'Agence Régionale de Santé classe 3 communes de l'Agglo en Zone d'Intervention Prioritaire, qui représentent les territoires les plus durement confrontés au manque de médecins et 9 communes sur 12 en Zone d'Action Complémentaire où des moyens doivent être mis en œuvre pour éviter que la situation ne se détériore.

Face à ce contexte, dans l'objectif de pouvoir répondre aux enjeux présents sur notre territoire, il est proposé la mise en place d'un nouveau Contrat Local de Santé.

En 2021, un nouveau diagnostic a été réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé. Ce rapport, qui met en lumière les problématiques du territoire et les futurs enjeux de sa politique de santé via une collecte de données quantitatives et qualitatives, constitue le socle du nouveau Contrat Local de Santé.

Ce Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé aura comme objectif d'améliorer l'accès à l'offre de soins et réduire les inégalités sociales de santé et leur impact sur les habitants (non recours, retard du recours aux soins...).

Cet outil va permettre de mettre en œuvre des actions opérationnelles autour de 6 axes :

- Développer l'offre de soins du territoire,
- Faciliter l'accès aux soins et aux droits et renforcer les démarches d'aller vers les populations précaires ou éloignées du système de santé,
- Améliorer la santé mentale,
- Proposer un cadre de vie inclusif et un accès aux droits communs pour les personnes en situation de handicap,
- Promouvoir des comportements favorables à la santé,
- Renforcer les initiatives en santé environnement.

Le présent contrat s'étend sur l'ensemble des 12 communes d'Annemasse Agglo : Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint Cergues, Vétraz-Monthoux, Ville la Grand.

La durée du Contrat Local de Santé est de 5 ans : il débute en 2024 et se terminera en 2028.

Le Contrat Local de Santé d'Annemasse Agglo sera encadré par plusieurs instances, qui permettront à la fois de suivre les différentes actions menées dans ce cadre, de soutenir la dynamique partenariale et d'ajuster ce contrat aux événements et modifications de contexte qui pourraient survenir pendant la durée de son déploiement.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

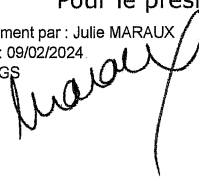
D'APPROUVER la signature et la mise en place du Contrat Local de Santé 2024-2028 d'Annemasse Agglo,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer tout document lié au Contrat Local de Santé,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget principal 2024, gestionnaire AGHS, destination OSO15.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Julie MARAUX
Date de signature : 09/02/2024
Qualité : Agglo - DGS



Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 13/02/2024
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans

Envoyé en préfecture le 14/02/2024
Reçu en préfecture le 14/02/2024
Publié le **14 FEV. 2024** S'LO
ID : 074-200011773-20240209-CC_2024_0005-DE

le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

ID : 074-200011773-20240209-CC_2024_0005-DE



CONTRAT LOCAL DE SANTE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS
2024 - 2028

SOMMAIRE

- I. Contexte
 - a. Les Contrats Locaux de Santé (CLS)
 - b. Le Projet Régionale de Santé (PRS)
 - c. Annemasse Agglo mobilisée sur les enjeux de santé

- II. Etat des lieux du territoire d'Annemasse Agglo : les enjeux de santé
 - a. Démographie
 - b. Offre et accès aux soins
 - c. Etat de santé

- III. Le Contrat Local de Santé d'Annemasse Agglo
 - a. Le périmètre d'action
 - b. La durée du Contrat Local de Santé
 - c. Gouvernance et modalités de suivi
 - d. Evaluation du contrat
 - e. Les parties signataires

- IV. La mise en œuvre opérationnelle du contrat
 - a. Le plan d'action
 - b. Le calendrier
 - c. Les fiches actions

I. Contexte

a. Les Contrats Locaux de Santé (CLS)

Les Contrats Locaux de Santé s'appuient sur les textes suivants :

- Le Code de la Santé Publique, et notamment l'article L. 1434-2 ;
- La loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » du 21 juillet 2009 ;
- La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, réaffirmant la place des Contrats Locaux de Santé comme outils de déclinaison du Projet Régional de Santé au travers de la contractualisation entre ARS et collectivités locales ;
- Le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;
- Le projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028

Instrument de contractualisation, l'objectif principal d'un Contrat Local de Santé est la réponse aux enjeux de santé sur un territoire donné. L'ambition est d'améliorer la santé et le bien-être de la population d'un territoire de proximité et de proposer des parcours de santé cohérents, fluides, adaptés à chacun dans son territoire de vie. Le Contrat Local de Santé permet l'articulation, la coordination et la mise en cohérence des politiques de santé et des dynamiques locales sur les questions de santé tout en tenant compte des besoins et des leviers existants dans les territoires. Il vise à mettre en œuvre localement une approche transversale de la santé en rapprochant les secteurs du soin, de la promotion et la prévention de la santé, de l'accompagnement médico-social et de la santé environnementale.

Si la santé ne relève pas d'une compétence obligatoire pour les collectivités locales, elle n'en reste pas moins une responsabilité collective et partagée. Ainsi, le développement de dynamiques territoriales de santé associant l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs (etc.) et les populations apparaît plus que jamais comme une réponse stratégique pour réduire les inégalités. Une bonne connaissance des problématiques d'état de santé de leur population et de l'offre de soins dans ses différentes dimensions est primordiale pour la mise en œuvre, par les collectivités, de politiques territoriales favorables à la santé. Le principe d'élaborer un Contrat Local de Santé témoigne d'une volonté partagée d'améliorer la qualité de vie pour tous.

Le Contrat Local de Santé est défini comme une stratégie avec des objectifs communs aux différents signataires et partenaires, avec un programme d'actions pluriannuel coconstruit avec les partenaires, à partir de l'identification des besoins locaux, qui implique un suivi de sa mise en œuvre et une évaluation conjointe des résultats.

Les grands objectifs des Contrats Locaux de Santé sont de :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et notamment d'améliorer l'accès des personnes en situation de vulnérabilité à la prévention et aux soins ;
- Améliorer les contextes environnementaux et sociaux (les déterminants de la santé) qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local ;
- Mettre en œuvre des solutions pour favoriser une offre de santé de proximité ;
- Faciliter les parcours de soins et de santé des habitants ;
- Mutualiser les moyens pour répondre aux besoins locaux en santé.

Porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale, le Contrat Local de Santé (CLS) est aussi un instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé. En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, le CLS doit chercher à développer l'efficacité des actions définies dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS) et des projets locaux de santé portés par les collectivités territoriales, notamment à destination des publics les plus fragiles.

b. Le Projet Régional de Santé (PRS)

Le Contrat Local de Santé, démarche locale, participative et partagée, doit s'articuler en premier lieu avec le Projet Régional de Santé (PRS). Chargée de piloter la politique de santé publique et d'organiser l'offre de santé en région, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes a pour mission de décliner la politique nationale de santé, en tenant compte des spécificités du territoire.

Le Projet Régional de Santé (PRS) établi par l'ARS, après avoir réalisé une analyse des besoins des habitants et acteurs de santé du territoire, fixe la politique régionale de santé et offre un cadre d'actions à tous les acteurs de la santé du territoire.



Le PRS est composé de trois éléments :

- Le cadre d'orientation stratégique (COS) qui détermine les objectifs stratégiques et les résultats attendus à 10 ans, en lien avec la stratégie nationale de santé, pour améliorer l'état de santé de la population et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé dans la région en particulier celles relatives à l'accès à la prévention, aux soins et à l'accompagnement médico-social
- Le schéma régional de santé (SRS) qui fixe des objectifs à atteindre à 5 ans, quantitatifs et qualitatifs, en cohérence avec le cadre d'orientation stratégique et avec les dispositions des lois de financement de la Sécurité Sociale
- Le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS), déclinaison spécifique du SRS en vue de faciliter l'accès et l'égalité au système de santé dans sa globalité et d'améliorer la cohérence dans le parcours des personnes les plus démunies

Six orientations stratégiques ont été retenues dans le PRS qui couvre la période 2018- 2028 :

- Renforcer, en lien avec les autres porteurs de politiques, la place de l'éducation à la santé, de la prévention et de la promotion de la santé publique.
- Favoriser l'accès à la santé.
- Améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé par une organisation en parcours reposant prioritairement sur l'ambulatoire et par le soutien à domicile.
- Renforcer la capacité du système de santé à faire face aux situations exceptionnelles.
- Renforcer la promotion et le respect des droits des usagers.
- Adapter le système de santé en s'appuyant sur les innovations.

Par ailleurs, six objectifs opérationnels ont été fixés, pour compléter ces orientations :

- Développer les actions de prévention et promotion de la santé en direction des jeunes plus particulièrement sur des thèmes tels que le surpoids et l'obésité, la santé bucco-dentaire et les addictions, qui sont des marqueurs d'inégalités sociales de santé.
- Développer les actions de prévention secondaire et tertiaire en direction des patients souffrant de pathologies chroniques afin de les rendre davantage acteurs de leur prise en charge.
- Garantir, pour tous, l'accès aux soins de 1er recours y compris aux soins non programmés dans un double enjeu : réduction des inégalités géographiques de santé et maintien à domicile.
- Soutenir l'insertion en milieu de vie ordinaire et l'accès aux droits communs pour les personnes en situation de handicap avec comme corollaire le passage d'une logique de places à celle de réponse coordonnée.
- Promouvoir un parcours de soins hospitaliers adapté à la personne âgée et renforcer les démarches d'amélioration de la pertinence et de la qualité des soins apportés.
- Améliorer la précocité du repérage, du dépistage et du diagnostic en santé mentale dans un enjeu de renforcement de la précocité des interventions.

La politique de santé d'Annemasse Agglo, par le biais de ce Contrat Local de Santé, s'inscrit d'ores et déjà pleinement dans les objectifs définis dans le Projet Régional de Santé.

c. Annemasse Agglo mobilisée sur les enjeux de santé

Annemasse Agglo s'investit depuis plusieurs années dans le champ de la santé. Elle s'est notamment appuyée sur un diagnostic local de santé réalisé par l'ORS Rhône-Alpes en 2009, pour mettre en œuvre une démarche d'Atelier Santé Ville. Annemasse Agglo a, depuis, développé différents travaux et programmations dans le champ de la santé, notamment par la mise en place d'un premier Contrat Local de Santé en 2014.

De par sa position dans le bassin de vie du Grand Genève et sa proximité immédiate avec la Suisse, le territoire présente de fortes spécificités : il est largement concerné par les enjeux transfrontaliers qui impactent de nombreux domaines de la vie économique et sociale, mais aussi celui de l'offre de ressources en santé. L'un des enjeux aigus auquel le territoire se trouve ainsi confronté est qu'un nombre important de professionnels de santé qui habitent l'agglomération exercent en Suisse, pour tout ou partie de leur activité, où les salaires sont deux à trois fois supérieurs à ceux proposés en France. Ceci a pour conséquence d'aggraver le déficit de ressources humaines dans le champ de la santé, déficit par ailleurs observé dans toute la France. Au-delà de ce phénomène, ce territoire dont les habitants ont des modes de vie de plus en plus urbains, est impliqué dans différents enjeux de prévention et de promotion de la santé.

Annemasse Agglo souhaite que cette réflexion partagée sur les enjeux de santé encourage le renouvellement et le développement des partenariats entre acteurs, dans le cadre d'un nouveau Contrat Local de Santé.

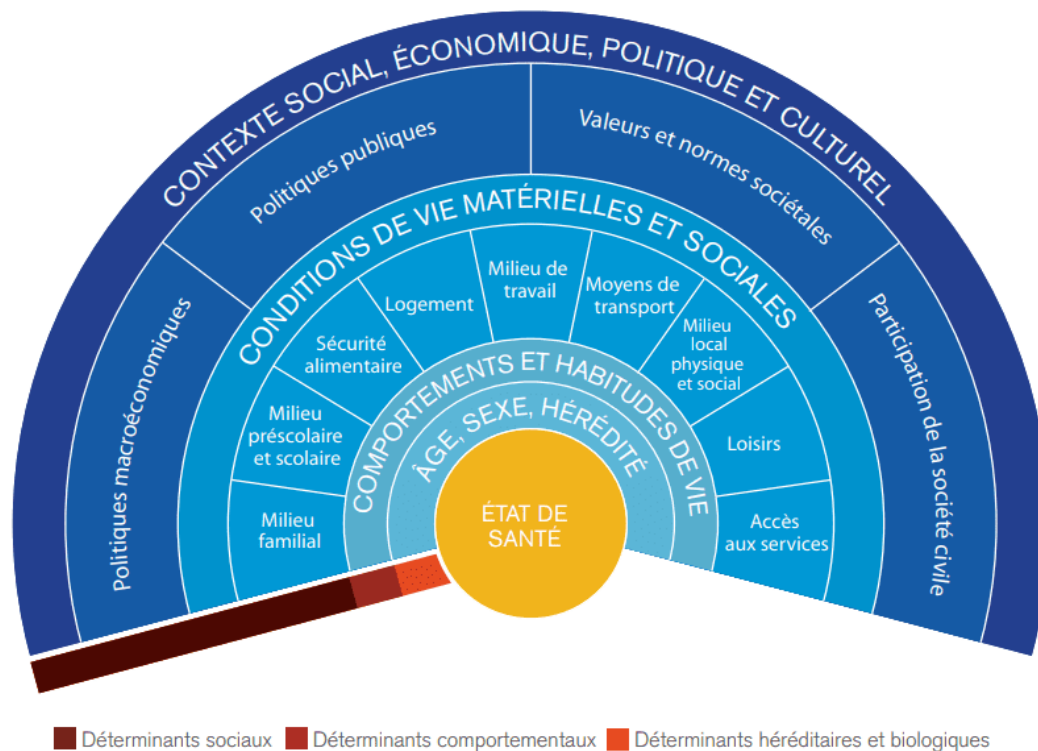
Ainsi, par la délibération en date du 20/12/2020, le Bureau Communautaire d'Annemasse Agglo a approuvé la mise en place d'un Contrat Local de Santé et le lancement d'un Diagnostic Local de Santé. Pour finaliser et mettre en œuvre ce Contrat Local de Santé, le Bureau Communautaire a approuvé le financement d'un poste de coordination à temps plein mutualisé avec la Communauté de Communes du Genevois.

La proximité géographique et les préoccupations partagées entre les deux EPCI constituent un socle qui pourrait permettre de renforcer certaines articulations bénéfiques à un meilleur accès de la population à certaines ressources de soin et de prévention.

Cette agglomération, qui se développe et se transforme, souhaite aujourd'hui renforcer ses actions dans le champ de la santé, redynamiser les partenariats et les articulations entre acteurs, et ce sur plusieurs axes dont :

- L'accès des habitants à l'offre de soins :
- Les inégalités sociales de santé et leur impact sur les habitants (non-recours, retard du recours aux soins...).

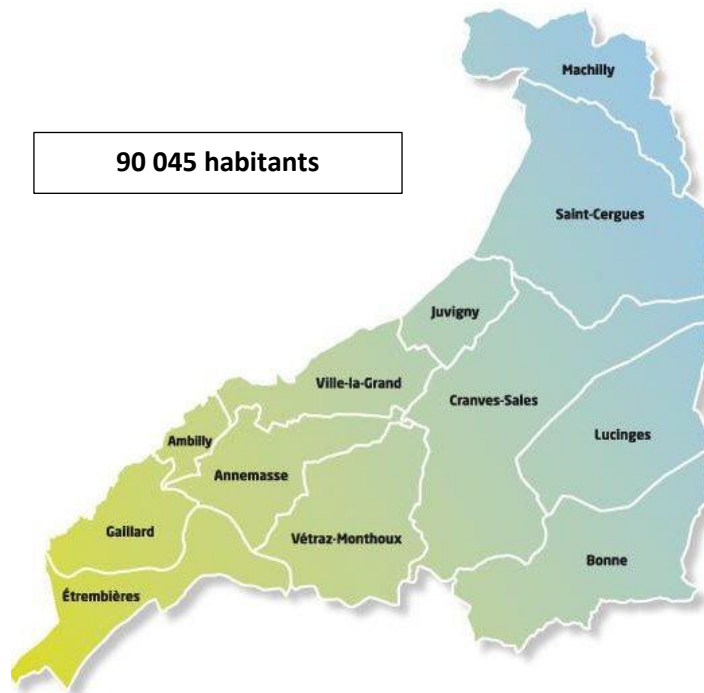
De nombreuses études ont identifié les liens entre précarisation, processus d'exclusion et santé. Un ensemble de facteurs tels que le revenu, le logement, l'emploi et les conditions de travail, l'accès aux services de santé et l'environnement physique, ont un impact sur l'état de santé des habitants. **Ces déterminants de santé** interagissent entre eux et engendrent des conditions de vie qui **influent sur la santé**.



II. Etat des lieux du territoire d'Annemasse Agglo : les enjeux de santé

a. Démographie

Située en Haute-Savoie, la Communauté d'Agglomération Annemasse - Les Voirons Agglomération (Annemasse Agglo) fait partie du bassin de vie du Grand Genève. Elle comprend 12 communes : Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand, et compte un total 90 045 habitants, pour un territoire de 73,69 km².



Le territoire de l'agglomération se caractérise par la relative jeunesse de sa population : la part des moins de vingt ans s'élève à 24,8 % (similaire au département et à la région). Les 25- 45 ans sont très représentés comparativement à la région tandis que la part des plus de 65 et 75 ans est plus faible (respectivement 14,4 % versus 19,7 % et 6,4 % versus 9,4 %). Le taux de natalité est également supérieur à la moyenne métropolitaine et régionale (respectivement 15,6 %, 11,2 % et 11,1 %).

Caractéristiques de la population, 2018

	Annemasse-les Voirons- Agglomération	Genevois	Haute- Savoie	Auvergne Rhône-Alpes
Population 2016	90 378	47 231	816 699	7 994 459
Variation de la population *(%)	0,9	3,5	1,2	0,6
dont solde naturel	0,9	0,8	0,6	0,4
dont solde migratoire	0,0	2,7	0,6	0,3
Part < 20 ans (%)	24,8	26,3	24,8	24,4
Part des 65 ans + (%)	14,4	12,2	16,8	19,7
Part des 75+ (%)	6,4	5,1	7,6	9,4
Taux de natalité (‰)	15,6	13,1	12,2	11,2

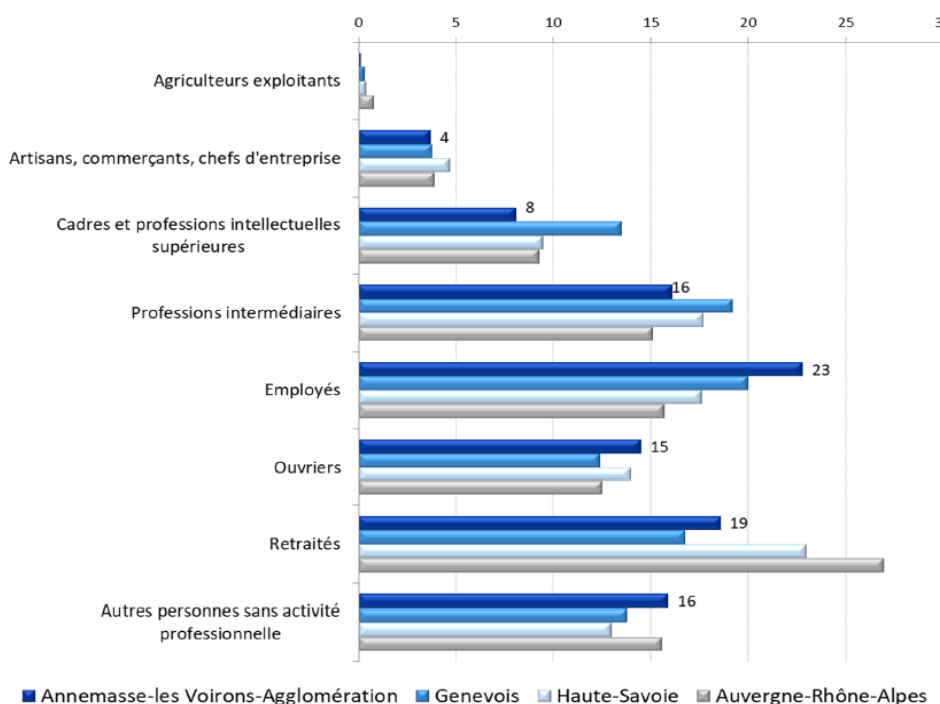
*Variation annuelle entre 2013 et 2018

Source : Insee (état civil, Recensement 2018), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Annemasse-les Voirons-Agglomération a deux quartiers classés en politique de la ville (QPV), le quartier Le Perrier-Château-Rouge-Livron et le quartier Le Chalet-Helvetia Park. Ces deux quartiers représentent 4 697 habitants, soit 5,2 % de la population de ce territoire.

En termes de catégories socio-professionnelles, les employés, professions intermédiaires et ouvriers sont plus représentés dans la communauté d'agglomération Annemasse par rapport à la région Auvergne-Rhône-Alpes. A l'inverse, la part des cadres est moins importante que sur le département et la région ainsi que celle des retraités.

Répartition (%) de la population active des 15 ans et plus par catégorie socioprofessionnelle, 2017



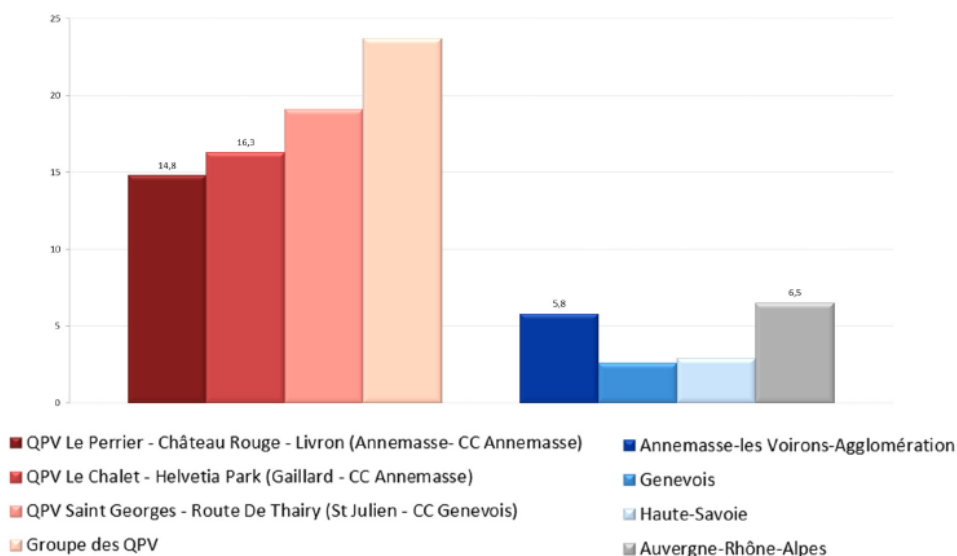
Source : Insee (RP 2017), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Le **taux de chômage** des 15-64 ans est relativement élevé : en 2017, il s'élève, selon le recensement, à 16,8 %, un taux supérieur au taux observé dans le département de Haute-Savoie (10 %) et la région Auvergne-Rhône-Alpes (11,9 %).

Afin d'examiner le niveau de précarité d'Annemasse Agglo, deux indicateurs sont présentés ici: la part des bénéficiaires de la CMUc et la part des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA).

La Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc) est une couverture maladie complémentaire gratuite destinée à faciliter l'accès aux soins des personnes disposant de faibles ressources. Au 1^{er} janvier 2019, la CMUc est remplacée par la Complémentaire santé solidaire qui est ouverte également aux bénéficiaires de l'Aide pour une Complémentaire Santé (ACS).

Taux standardisé (%) des bénéficiaires de la CMUc, 2017



Sources : ARS (Régime général de l'Assurance Maladie – 2017), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

En 2017, 4931 bénéficiaires (dont affiliés) de la CMUc sont décomptés parmi les assurés du régime général, soit un taux de bénéficiaires de la CMUc de 5,8 %, supérieur au taux départemental (2,9 %) et inférieur au taux régional (6,5 %).

En lien avec le niveau de pauvreté dans les quartiers en politique de la ville (QPV), le taux de bénéficiaires est encore plus important dans les deux QPV (14,8 % pour le QPV Le Perrier-Château-Rouge-Livron et 16,3 % pour Le Chalet-Helvetia Park), taux toutefois inférieur au taux observé en moyenne dans les quartiers en politique de la ville d'Auvergne-Rhône-Alpes (23,7 %).

En 2017, 3 600 bénéficiaires (dont affiliés) du RSA sont dénombrés soit 4 % des habitants (taux identique à la région Auvergne-Rhône-Alpes mais supérieur au taux départemental).

Les données de cadrage socio-économique mettent en évidence une situation qui semble hétérogène, globalement favorable avec néanmoins des habitants en situation de défavorisation économique et sociale, particulièrement dans les quartiers en politique de la ville (QPV). Or, l'impact de la précarité sur la santé des populations est aujourd'hui reconnu et bien documenté : il crée des inégalités sociales de santé et induit de ce fait des besoins de soins et de prévention importants, mais aussi des besoins d'aide et d'accompagnement.

b. Offre et accès aux soins

L'offre libérale

Les professionnels de santé libéraux recensés sont les praticiens considérés en activité par l'Assurance maladie au 31/12/2019. Ils peuvent exercer leur activité libérale en cabinet, en Maison de Santé Pluriprofessionnelle, en Centre de santé, à l'hôpital public ou privé sur les territoires observés.

69 médecins libéraux exercent dans la communauté d'agglomération d'Annemasse soit une densité de 76.2 médecins pour 100.000 habitants, inférieure au département de la Haute-Savoie et à la région Auvergne-Rhône-Alpes. De plus, comme dans de nombreux territoires, un phénomène de vieillissement des médecins généralistes est observé : 54,8 % d'entre eux sont âgés de 55 ans et plus et donc susceptibles de partir à la retraite dans les dix prochaines années. Par ailleurs, 13% des

médecins généralistes exercent en secteur 2 ; part très supérieure au département et à la région (respectivement 8,3 % et 7,1 %).

En 2019, la densité de chirurgiens-dentistes, gynécologues, ophtalmologues et psychiatres est supérieur à l'agglomération d'Annemasse qu'au niveau départemental ou régional. En ce qui concerne les pédiatres, kinésithérapeutes, orthophonistes et infirmiers leur densité est nettement inférieure à la densité départementale et régionale.

De ce fait, outre la nécessité d'attirer des professionnels de santé sur le territoire, dans un contexte national où les jeunes s'installent préférentiellement dans les villes, voire les métropoles qui compte un Centre Hospitalier Universitaire, et où les territoires ruraux ou semi-ruraux sont tous en concurrence entre eux pour attirer ces professionnels, les villes et EPCI du pourtour lémanique, côté français, doivent aussi s'employer à maintenir les professionnels qui exercent déjà localement ou qui viennent s'installer. En effet, il est ainsi observé que de jeunes professionnels qui viennent exercer sur le territoire en début de carrière (comme cela semble particulièrement le cas pour les infirmiers), après avoir passé quelques années ou mois côté français, où leur formation pratique sera complétée, (notamment à l'hôpital), quittent leur poste pour aller travailler en Suisse.

La complexité de cette situation, à la fois de sous-densité et de « fuite » vers la Suisse, est donc à la fois très spécifique et aggrave encore les difficultés à combler le manque de professionnels de santé sur le territoire, et notamment de médecins généralistes. Cette « double peine » concerne également les professionnels de la prévention et du social, de l'aide à la personne : des aides-soignants jusqu'aux auxiliaires de vie, les manques sont ressentis dans tous les secteurs et compliquent considérablement la tâche des structures hospitalières, associations et centres de soins divers, qui font face à un déficit chronique de ressources humaines, alors même que la population locale ne cesse de croître.

c. Etat de santé

Le diagnostic de santé de 2021 fait l'état d'un territoire globalement en bonne santé et dans la moyenne régionale mais avec des points de vigilance dont il convient de relever quelques aspects essentiels :

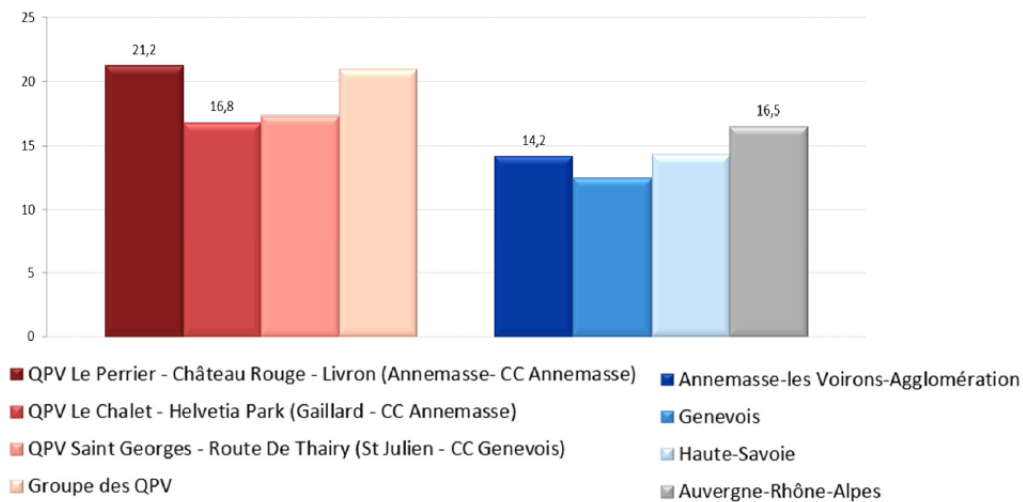
- *Affections de Longue Durée*

Le dispositif des affections de longue durée (ALD) permet la prise en charge des patients ayant une maladie chronique comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse.

En 2017, dans la communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons, 9 872 bénéficiaires d'une ALD (toutes causes confondues) sont dénombrés parmi les assurés du régime général, soit un taux de bénéficiaires d'ALD de 14,2 %, taux inférieur aux taux départemental et régional (respectivement 14,3 % et 16,5 %).

Dans les quartiers en politique de la ville, le taux de bénéficiaires d'ALD est plus élevé : il s'élève à respectivement 21,2 % et 16,8% ; sachant que le taux observé, en moyenne, dans les quartiers en politique de la ville de la région est de 20,9 %.

Part (%) des affiliés ayant au moins une ALD (toutes causes), 2017



Sources: ARS (Régime général de l'Assurance Maladie - 2017), exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Il est à noter que l'Assurance Maladie décompte **12.3% de patients ALD sans médecin traitant sur le territoire**, équivalent à 602 patients.

Les principales causes d'ALD sont :

- Les maladies cardio-vasculaires
- Le diabète
- Les tumeurs
- Les maladies psychiatriques

- *La santé mentale*

Les publics modestes ou en situation de précarité ne peuvent pas se tourner vers les professionnels de santé libéraux : les dépassements d'honoraires pratiqués par les psychiatres et le fait que les consultations chez les psychologues ne soient pas remboursées par l'Assurance Maladie constituent un frein majeur. Le Service Public constitue de fait la seule ressource accessible, en matière de santé mentale, pour les publics modestes.

Or, celui-ci est fortement engorgé et tout particulièrement pour les enfants et les adolescents. Une situation due à une très forte demande, mais aussi au fait qu'il est très difficile de conserver les professionnels de santé dans les établissements publics du territoire (du fait de l'attractivité des salaires proposés en Suisse), et plus encore de les attirer dans un contexte de déficit de psychiatres, au plan national, où tous les territoires sont en concurrence entre eux. L'accès aux services de santé mentale implique plusieurs mois d'attente engendrant une dégradation de l'état de santé de la population. Or, il est avéré que pour la tranche d'âge des adolescents la santé mentale constitue le principal point de vigilance.

- *La prévention*

Cette difficulté d'accès aux soins de premier recours pour les publics modestes et précaires est retrouvée dans le domaine de la prévention.

Les chiffres issus des bases de données en santé montrent que le diabète est une pathologie particulièrement présente sur l'agglomération annemassienne et tout particulièrement sur le QPV du Perrier. Plusieurs acteurs interviennent d'ores et déjà sur les bénéfices d'une nutrition équilibrée et l'enjeu du Contrat Local de Santé sera de promouvoir et renforcer les actions de prévention sur les modes de vie.

On constate sur l'agglomération un taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein statistiquement significativement inférieur au taux régional, les taux étant encore plus bas pour les deux QPV présents sur Annemasse. Cela étant encore plus vrai pour le dépistage du cancer colorectal qui est le cancer le moins dépisté. En matière de dépistage des cancers, la parole et les explications du médecin généraliste sont essentielles, et ce d'autant plus lorsque les femmes ne sont pas suivies, par ailleurs, par un gynécologue ou une sage-femme. Là encore, les problèmes de démographie médicale et de saturation des files actives ne facilitent pas la transmission de messages de prévention.

III. Le Contrat Local de Santé d'Annemasse Agglo

a. Le périmètre d'action

Le présent contrat s'étend sur l'ensemble des 12 communes d'Annemasse Agglo : Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand. Une attention particulière sera portée aux quartiers les plus fragiles du territoire.

b. La durée du Contrat Local de Santé

La durée du Contrat Local de Santé est de 5 ans : il débute en 2024 et se terminera en 2028.

Des avenants ou ajustements pourront être apportés au Contrat Local de Santé pendant cette durée afin de l'adapter, si besoin, aux évolutions du contexte local.

Ces modifications du contrat, pendant cette période, devront être validées par les instances en charge de la gouvernance du contrat et notamment par les membres du Comité de Pilotage.

c. Gouvernance et modalités de suivi

Pour mener à bien ce travail, l'Agence Régionale de Santé et Annemasse Agglo s'engagent à mobiliser les moyens humains nécessaires au pilotage de la démarche.

Le Contrat Local de Santé d'Annemasse Agglo sera encadré par plusieurs instances, qui permettront de suivre les différentes actions menées dans ce cadre, de soutenir la dynamique partenariale et d'ajuster ce contrat aux évènements et modifications de contexte qui pourraient survenir pendant la durée de son déploiement. Le Contrat Local de Santé est co-animé par l'Agence Régionale de Santé et par Annemasse Agglo.

Le Comité de Pilotage (COFIL) est constitué d'un ou plusieurs représentants élus et techniciens de chaque signataire et/ou porteur de fiche action du CLS.

Ses attributions sont les suivantes :

- Suivre la mise en œuvre du CLS ;
- Veiller au respect des engagements des signataires et des porteurs de fiches action, compte-tenu des objectifs définis;
- Examiner les propositions et prendre les décisions sur la priorisation, reconduction ou réorientation des actions telles que présentées par le Comité technique ;
- Veiller au suivi et à l'évaluation des actions menées dans ce cadre (sur la base d'indicateurs de suivi et d'évaluation qui seront préalablement définis).

Le COFIL du CLS se réunira au moins une fois dans l'année pour faire le bilan des actions déployées, définir ou valider les évaluations de processus et de résultats menées aux différentes étapes de déploiement des actions et infléchir ou ajuster les orientations et les actions initialement prévues, sur proposition du comité technique notamment, et selon les évolutions du contexte sanitaire, à la fois local et national. Le COFIL se réunira en séance supplémentaire chaque fois que cela s'avèrera nécessaire ou à la demande d'un des signataires

Le Comité Technique (CoTech) se traduira par la réunion de plusieurs groupes de travail thématiques, coordonnés par le coordinateur du Contrat Local de Santé, garant de la transversalité.

Les groupes de travail auront les attributions suivantes :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre des fiches-actions de leur thématique,
- Préparer les décisions du COPIL,
- Suivre les indicateurs d'évaluation.

d. Evaluation du contrat

Au terme du Contrat, une évaluation globale devra être portée sur :

- Les actions inscrites et réalisées,
- Les partenariats mis en œuvre,
- Les modalités de suivi et d'animation,
- Les résultats et les possibles impacts en santé du CLS.

e. Les parties signataires

Pour l'ARS, le CLS est l'un des moyens de prioriser son action sur les territoires qui en ont le plus besoin. Par conséquent, sous réserve des crédits votés en loi de finance, elle s'engage à maintenir son niveau d'intervention financière sur les actions de santé mises en œuvre sur l'agglomération annemassienne, sur la base de missions constantes de la part des partenaires déclinant les actions. Pour permettre son efficience, le CLS doit en effet favoriser la pérennisation de l'ensemble des financements mis à disposition sur le territoire.

Face aux besoins recensés, l'engagement d'Annemasse Agglo se traduit par un soutien important aux structures sanitaires et sociales avec :

- d'une part, le **soutien apporté aux associations**, ainsi qu'à la **création d'outils spécifiques**.
- d'autre part, la **coordination d'une démarche partenariale concertée** : co-pilotage et mise en œuvre du Contrat Local de Santé, animation du Conseil Local de Santé Mentale et suivi de groupes de travail.

Les signataires de ce contrat s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions définies dans le Contrat Local de Santé et les fiches actions en annexe résultant des priorités et des objectifs généraux déterminés collectivement.

Le présent contrat est conclu entre :

- Annemasse Agglo,
- L'Agence Régionale de la Santé,
- L'Etat.

Au-delà des signataires du présent contrat, il est important de noter que de nombreux acteurs de santé sont associés aux instances de pilotage de la démarche.

IV. La mise en œuvre opérationnelle du Contrat Local de Santé
 a. Le plan d'action

I. Développer l'offre de santé du territoire	
<i>Objectif : Améliorer l'attractivité du territoire</i>	
Fiche action 1	Développer des moyens pour favoriser la venue des professionnels de santé et maintenir ceux existants sur le territoire
Fiche action 2	Développer des moyens pour favoriser la venue d'interne en médecine sur le territoire
Fiche action 3	Mettre en place des assises de la santé
<i>Objectif : Améliorer l'accès aux soins et à l'offre de santé</i>	
Fiche action 4	Développer des nouveaux dispositifs de prise en charge médicale
Fiche action 5	Créer une plateforme d'informations partagées
<i>Objectif : Améliorer la prise en charge des addictions</i>	
Fiche action 6	Former et sensibiliser les professionnels de santé et du social susceptibles de suivre des patients avec des problématiques d'addiction
Fiche action 7	Développer des consultations avancées en addictologie
II. Faciliter l'accès aux soins et aux droits et renforcer les démarches d'aller vers les populations précaires ou éloignées du système de santé	
<i>Objectif : Développer des actions d'aller vers les publics en rupture de soins et/ou de droits</i>	
Fiche action 8	Accompagner les assurés de la CPAM dans l'accès aux droits et aux soins
Fiche action 9	Poursuivre les actions d'aller vers le public en rupture de soins
<i>Objectif : Développer l'accompagnement dans les démarches de soins et de prévention des habitants éloignés du système de santé</i>	
Fiche action 10	Renforcer l'identification des missions des médiateurs et des équipes mobiles du territoire
<i>Objectif : Développer la coordination des parcours de soins pour la population transfrontalière</i>	
Fiche action 11	Soutien de l'Observatoire transfrontalier des inégalités sociales de santé
III. Coordination et prévention en santé mentale	
<i>Objectif : Structurer, organiser et lancer le CLSM</i>	
Fiche action 12	Relancer le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
<i>Objectif : Soutenir les actions de coopération locale de lutte contre l'isolement</i>	
Fiche action 13	Lutter contre l'isolement en favorisant le lien social
IV. Proposer un cadre de vie inclusif et un accès aux droits communs pour les personnes en situation de handicap	
<i>Objectif : Améliorer l'accessibilité du territoire</i>	
Fiche action 14	Réévaluer le transport pour les personnes à mobilité réduite et permettre un accompagnement pour les consultations
Fiche action 15	Porter une réflexion sur l'accessibilité des locaux et services du territoire
Fiche action 16	Communiquer sur les ressources du territoire pouvant aider les personnes en situation de handicap à se déplacer jusqu'aux structures de santé
<i>Objectif : Faciliter l'inclusion en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap</i>	
Fiche action 17	Mettre en place le DUO DAY sur le territoire d'Annemasse Agglomération
Fiche action 18	Valoriser les actions d'inclusion scolaire dans le cadre de la Cité Educative d'Annemasse
<i>Objectif : Repérer et adapter son comportement face à une situation de vulnérabilité</i>	
Fiche action 19	Développer la formation des professionnels sur l'accompagnement et la prise en charge des personnes en situation de handicap psychique

V. Promouvoir des comportements favorables à la sante	
<i>Objectif : Renforcer le dépistage organisé du cancer</i>	
Fiche action 20	Déployer des actions de dépistage des cancers
<i>Objectif : Promouvoir la nutrition, l'activité physique et les rythmes de vie dans toutes leurs dimensions</i>	
Fiche action 21	Renforcer ou mettre en place des actions de prévention sur les différentes thématiques : alimentation, activité physique, addictions, rythme de vie
<i>Objectif : Améliorer la prévention des conduites violentes ou à risque</i>	
Fiche action 22	Faire du lien entre les actions du Contrat Local de Santé et celles du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'Annemasse Agglo

VI. Renforcer les initiatives en sante environnement	
<i>Objectif : Adopter un urbanisme favorable à la santé sur notre territoire</i>	
Fiche action 23	Intégrer la notion de santé dans les projets transversaux d'Annemasse Agglo
Fiche action 24	Approfondir les connaissances des élus, agents et professionnels au lien entre santé et environnement
<i>Objectif : Sensibiliser la population aux questions de santé environnement</i>	
Fiche action 25	Mettre en place des actions de prévention auprès des habitants sur l'exposition aux polluants

b. Le calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028
Fiche action 1 : Favoriser la venue de professionnels de santé					
Fiche action 2 : Favoriser la venue des internes de médecine					
Fiche action 3 : Assises de la santé					
Fiche action 4 : Dispositifs de prise en charge médicale					
Fiche action 5 : Plateforme d'informations partagées					
Fiche action 6 : Formations des professionnels de santé aux addictions					
Fiche action 7 : Consultations avancées en addictologie					
Fiche action 8 : Améliorer l'accès aux droits en santé					
Fiche action 9 : Action d'aller-vers en santé					
Fiche action 10 : Identification des médiateurs et équipes mobiles					
Fiche action 11 : Observatoire transfrontaliers des ISS					
Fiche action 12 : Conseil Local de Santé Mentale					
Fiche action 13 : Lutte contre l'isolement					
Fiche action 14 : Réévaluation du transport pour PMR					
Fiche action 15 : Accessibilité des services et locaux					
Fiche action 16 : Identification des ressources qui permettent de se déplacer					
Fiche action 17 : Mise en place du DUO DAYS					
Fiche action 18 : Inclusion scolaire des élèves à besoins particuliers					
Fiche action 19 : Formation Premiers Secours en Santé Mentale					
Fiche action 20 : Dépistage des cancers					
Fiche action 21 : Promotion des comportements favorables à la santé					
Fiche action 22 : Lien entre CISP et CLS					
Fiche action 23 : Projets d'environnement de l'Agglo					
Fiche action 24 : Sensibiliser les élus au lien santé-environnement					
Fiche action 25 : Action de prévention à l'exposition aux polluants					



AXE I : DEVELOPPER L'OFFRE DE SOIN DU TERRITOIRE

Axe I.				
Fiche action 1 : Développer des moyens pour favoriser la venue de nouveaux professionnels de santé et maintenir ceux existants sur le territoire				
Objectif spécifique	Améliorer l'attractivité du territoire			
Description	<p>Les communes d'Annemasse Agglo ont été répertoriées selon l'ARS comme zones sous dotées en médecins généralistes libéraux et nécessitant de mettre en œuvre des moyens pour que la situation ne se détériore. Dans ce cadre, le Contrat Local de Santé est un outil pour rassembler les maires et élus afin de travailler sur des leviers d'actions qui favoriseraient la venue de nouveaux professionnels de santé et le maintien de ceux existants sur le territoire. Plusieurs pistes seront à travailler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter de la cohérence au niveau agglomération dans les différents projets de santé des communes - Initier les réflexions sur l'aménagement du territoire pour favoriser la venue des professionnels de santé et étudiant en médecine sur le territoire (logement, garde d'enfant, emploi...) - Coordonner la réflexion sur les projets de salariés en Maison de Santé Pluriprofessionnelle ou en centre de santé - Faire connaître les aides financières à l'installation, au maintien des professionnels de santé dans les zones sous denses (aide CPAM, ARS) - Accompagner, orienter les nouveaux arrivants (promotion des MSP et CPTS) - Favoriser l'émergence de l'exercice coordonné - Re- flécher les nouveaux zonages ARS - Mettre à jour constamment les besoins du territoire concernant l'offre de soins (données CPAM) au moins 1 fois par an 			
Maturité de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> A lancer <input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner <input type="checkbox"/> Existante			
Echelle	<input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Départemental <input checked="" type="checkbox"/> Agglo <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre			
Public cible	Professionnels de santé, élus			
Porteurs de l'action	Elus et techniciens des 12 communes d'Annemasse Agglomération			
Partenaires	ARS, CPAM, CPTS, URPS, Faculté de Médecine ...			
Rôle de l'agglo	<input checked="" type="checkbox"/> Porteur <input type="checkbox"/> Coordinateur <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autres			
Durée	Tout au long du CLS			
Objectifs visés	Augmentation du nombre de médecin généraliste sur le territoire de l'Agglo Augmentation du nombre de professionnels de santé sur le territoire de l'Agglo			
Coût	A estimer			
Financement	<input type="checkbox"/> Financement prévu <input checked="" type="checkbox"/> Financement à prévoir :			
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Chargée de mission santé 0.5 ETP Agglo			
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre de médecins généralistes du territoire de l'agglo Nombre de spécialistes du territoire de l'agglo Les moyens mis en œuvre pour attirer de nouveaux professionnels de santé			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
X				

Axe I.				
Fiche action 2 : Développer des moyens pour favoriser la venue d'interne en médecine sur le territoire				
Objectif spécifique	Améliorer l'attractivité du territoire			
Description	<p>Les communes d'Annemasse Agglo ont été répertoriées selon l'ARS comme zones sous dotées en médecin généraliste libéraux et nécessitant de mettre en œuvre des moyens pour que la situation ne se détériore. L'un des leviers serait de favoriser la venue d'interne en médecine générale au sein des cabinets du territoire afin de donner plus de chance à une éventuelle installation en fin de cursus.</p> <p>L'objectif sera de faciliter la venue et l'installation des internes sur le territoire de l'Agglo en leur proposant d'éventuelles aides. Ces aides devront être réfléchies et actées avec les élus d'Annemasse Agglo mais on peut déjà citer quelques pistes : aide au logement, aménagement des cabinets médicaux pour accueillir des internes, accueil organisé de la collectivité pour l'arrivée des nouveaux internes, bourses, communication auprès des facultés de médecine...</p>			
Maturité de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> A lancer <input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner <input type="checkbox"/> Existante			
Echelle	<input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Départemental <input checked="" type="checkbox"/> Agglo <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre			
Public cible	Interne en médecine générale, élus			
Porteurs de l'action	Elus et techniciens des 12 communes d'Annemasse Agglomération			
Partenaires	ARS, CPAM, CPTS, Syndicat d'étudiant, Faculté de Médecine ...			
Rôle de l'agglo	<input checked="" type="checkbox"/> Porteur <input type="checkbox"/> Coordinateur <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autres			
Durée	Tout au long du CLS			
Objectifs visés	Augmentation du nombre d'interne en médecine générale sur le territoire de l'Agglo			
Coût	A estimer			
Financement	<input type="checkbox"/> Financement prévu : <input checked="" type="checkbox"/> Financement à prévoir :			
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Chargée de mission santé 0.5 ETP Agglo			
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre d'interne sur le territoire d'Annemasse Agglo Les moyens mis en œuvre pour accueillir des internes			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
X				

Axe I.				
Fiche action 3 : Mettre en place des assises de la santé				
Objectifs opérationnels	Améliorer l'attractivité du territoire			
Description	<p>Malgré qu'Annemasse Agglo soit un territoire sous dotée il est important de maintenir une dynamique entre professionnels existants et avoir une réflexion commune sur des sujets de santé. Fédérer les acteurs du soin et du médico-social autour de moments conviviaux permet de renforcer l'identification des partenaires du territoire et établir un réseau de santé. Lorsqu'il y a existence d'un réseau sur un territoire et que celui-ci est fort il est plus facile et rassurant pour un nouveau professionnel de s'y installer.</p> <p>Ces assises de la santé prendront la forme de moments entre professionnels du secteur de la santé et du social afin d'échanger et de former sur des besoins spécifiques. On imagine une conférence en journée ou soirée impulsée par les représentants politiques et les professionnels du secteur médico-social.</p> <p>L'objectif étant de proposer une diversité de sujet afin que chaque professionnel puisse s'y retrouver et que cela alimente un débat. Annemasse Agglo peut accueillir et organiser ces temps conviviaux.</p>			
Maturité de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> A lancer <input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner <input type="checkbox"/> Existante			
Echelle	<input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Départemental <input checked="" type="checkbox"/> Agglo <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre			
Public cible	Professionnels du secteur médico social			
Porteurs de l'action	Annemasse Agglo			
Partenaires	Orde des médecins, CPAM, ARS, CPTS, Pharmaciens, filière gérontologique associations de terrain ...			
Rôle de l'agglo	<input checked="" type="checkbox"/> Porteur <input type="checkbox"/> Coordinateur <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autres			
Durée	Tout au long du CLS			
Objectifs visés	2 moments conviviaux à minima par an			
Coût	A estimer			
Financement	<input type="checkbox"/> Financement prévu : <input checked="" type="checkbox"/> Financement à prévoir :			
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Chargée de mission santé 0.5 ETP Salle du conseil			
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre d'assises organisées Nombre et type de partenaires présents lors de ces assises L'effet des assises sur le réseau partenarial			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
	X			

Axe I.				
Fiche action 4 : Développer des nouveaux dispositifs de prise en charge médicale				
Objectifs opérationnels	Améliorer l'accès aux soins et à l'offre de santé			
Description	<p>Au-delà de l'installation des médecins généralistes du territoire d'autres leviers existent pour développer l'offre de soins et améliorer l'accès aux soins de notre territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les dispositifs dégageant du temps médical : assistante médicale - Informer sur les dispositifs permettant de déléguer certaines tâches : Infirmière en pratique avancée, infirmière ASALEE, prise en charge des pharmaciens sur certaines pathologies - Développer la télémédecine : téléexpertise, téléconsultation <p>Ces dispositifs seront à étudier afin de trouver les solutions les plus adéquates à notre territoire.</p>			
Maturité de l'action	<input type="checkbox"/> A lancer <input checked="" type="checkbox"/> A étendre/Coordonner <input type="checkbox"/> Existante			
Echelle	<input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Départemental <input checked="" type="checkbox"/> Agglo <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre			
Public cible	Professionnel de santé, habitants d'Annemasse Agglo			
Porteurs de l'action	Annemasse Agglo/ CPAM/ ARS			
Partenaires	CPTS, URPS, communes..			
Rôle de l'agglo	<input type="checkbox"/> Porteur <input type="checkbox"/> Coordinateur <input checked="" type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autres			
Durée	Tout au long du CLS			
Objectifs visés	Augmenter le nombre de dispositifs qui développent l'offre de soins du territoire			
Coût	A estimer			
Financement	<input type="checkbox"/> Financement prévu : <input checked="" type="checkbox"/> Financement à prévoir :			
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Chargée de mission santé 0.5 ETP			
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre de bénéficiaire de ces nouvelles prises en charge Type de dispositifs mis en place Montant alloué à ces dispositifs			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
X				

Axe I.				
Fiche action 5 : Créer une plateforme d'informations partagées				
Objectif spécifique	Améliorer l'accès aux soins et à l'offre de santé			
Description	<p>La multitude de structures, professionnels et dispositifs présents sur l'agglomération peut rendre difficile l'orientation des patients. De plus, le turn-over étant important sur notre territoire, les partenaires ont émis le besoin d'avoir une banque de données interactives à destination des professionnels médicaux et sociaux recensant l'ensemble des actions et des ressources à disposition dans le domaine de la santé.</p> <p>Un recensement de tous les dispositifs devra être fait puis il y aura une réflexion sur la présentation de cette base de données afin qu'elle soit accessible, visible et mise à jour. Cette plateforme peut prendre la forme d'une cartographie réalisée avec le Système d'Information Géographique de l'Agglo.</p>			
Maturité de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> A lancer <input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner <input type="checkbox"/> Existante			
Echelle	<input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Départemental <input checked="" type="checkbox"/> Agglo <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre			
Public cible	Professionnels de santé et du social			
Porteurs de l'action	CCAS et Annemasse Agglo			
Partenaires	Participants au CLS Elargissement aux partenaires de la santé et du social			
Rôle de l'agglo	<input checked="" type="checkbox"/> Porteur <input checked="" type="checkbox"/> Coordinateur <input checked="" type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autres			
Durée	Tout au long du CLS			
Objectifs visés	Création d'un outil d'information partagée dans le domaine du médico-social			
Coût	A estimer			
Financement	<input type="checkbox"/> Financement prévu : <input checked="" type="checkbox"/> Financement à prévoir :			
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Chargée de mission santé 0.5 ETP			
Indicateurs de suivis et de résultats	Type d'outil crée Nombre de bénéficiaire de l'outil Type de bénéficiaire de l'outil Type de données recensées via l'outil			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
	X			

Axe I.

Fiche action 6 : Former et sensibiliser les professionnels de santé et du social susceptibles de suivre des patients avec des problématiques d'addiction

Objectifs opérationnels	Améliorer la prise en charge des addictions			
Description	<p>Avec 27% des 18-75 ans consommant du tabac et 10% de l'alcool, les addictions aux substances psychoactives sont très répandues et facteurs de nombreuses pathologies.</p> <p>Les professionnels de santé et du social peuvent être la première porte d'entrée au repérage de signaux des personnes qu'ils accompagnent, d'où la nécessité de les sensibiliser à ce sujet.</p> <p>Cette action consiste à réaliser un temps d'information/ de sensibilisation auprès des professionnels de santé (hospitalier/libéral cabinet/domicile), des services d'aide à la personne et des travailleurs sociaux sur la prise en charge des addictions. Elle prendra la forme de conférence ou séance à organiser 1 à 2 fois par an afin de rappeler le rôle des deux acteurs de lutte contre les addictions, l'APRETO et Addiction France et de sensibiliser à la prise en charge en addictologie.</p>			
Maturité de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> A lancer	<input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner	<input type="checkbox"/> Existante	
Echelle	<input type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Agglo	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre
Public cible	Professionnels de santé (médecins, infirmiers, kiné, infirmières scolaires...) Service d'aide à domicile Travailleurs sociaux			
Porteurs de l'action	APRETO et Addiction France			
Partenaires	CPTS, médecins généralistes en MSP, médecins généralistes libéraux			
Rôle de l'agglo	<input type="checkbox"/> Porteur	<input type="checkbox"/> Coordinateur	<input checked="" type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Autres
Durée	Tout au long du CLS			
Objectifs visés	1 action par an			
Coût	A estimer			
Financement	<input type="checkbox"/> Financement prévu :		<input checked="" type="checkbox"/> Financement à prévoir :	
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Mise à disposition d'une salle de réunion			
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre de séance mises en place Nombre de participants aux séances Nombre de relais effectués après séance			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
	X			

Axe I.				
Fiche action 7 : Développer des consultations avancées en addictologie				
Objectifs opérationnels	Améliorer la prise en charge des addictions			
Description	<p>Avec 27% des 18-75 ans consommant du tabac et 10% de l'alcool, les addictions aux substances psychoactives sont très répandues et facteurs de nombreuses pathologies.</p> <p>Les consultations avancées en addictologie permettent à une association du territoire spécialisée dans cette prise en charge de se greffer au sein d'un cabinet médical/ centre de soins pour y proposer des consultations. Les patients sont orientés par le médecin généraliste qui estime qu'un suivi tabacco est nécessaire par un spécialiste de la thématique. Ces consultations peuvent prendre la forme de permanence sur un temps et lieu donné qui sera communiqué à la patientèle. Un travail de partenariat devra alors être mis en place entre les médecins généralistes du territoire et les professionnels de l'APRETO et Addiction France pour pouvoir établir un suivi simultané du patient.</p> <p>Ces consultations permettent d'aller vers une patientèle qui n'est pas connue par les associations d'accompagnement à l'arrêt et néanmoins auraient besoin d'avoir un suivi spécifique au-delà de la consultation avec le médecin généraliste.</p> <p>Le financement de cette action reste encore à trouver.</p>			
Maturité de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> A lancer <input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner <input type="checkbox"/> Existante			
Echelle	<input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Départemental <input checked="" type="checkbox"/> Agglo <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre			
Public cible	Public en situation d'addiction			
Porteurs de l'action	APRETO/ Addiction France			
Partenaires	Maison de santé du Perrier, autres maison de santé et cabinet			
Rôle de l'agglo	<input type="checkbox"/> Porteur <input type="checkbox"/> Coordinateur <input checked="" type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autres			
Durée	Action pérenne			
Objectifs visés	Mise en place de consultations avancées en addictologie			
Coût	≈ 5000€			
Financement	<input type="checkbox"/> Financement prévu : <input checked="" type="checkbox"/> Financement à prévoir :			
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Bureau de consultation à mettre à disposition			
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre de consultation/ permanence Nombre de bénéficiaire Nombre de cabinets ayant recours à ces consultations avancées			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
	X			

AXE II : FACILITER L'ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS ET RENFORCER LES DEMARCHES
D'ALLER VERS LES POPULATIONS PRECAIRES OU ELOIGNEES DU SYSTEME DE SANTE

Axe II.				
Fiche action 8 : Accompagner les assurés de la CPAM dans l'accès aux droits et aux soins				
Objectifs opérationnels	Développer des actions d'aller vers les publics en rupture de soins et/ou droits			
Description	<p>Afin d'améliorer et d'optimiser l'utilisation des droits par les assurés de l'Assurance Maladie, celle-ci souhaite assurer une présence lors d'évènements ciblés au sein des structures accompagnant un public vulnérable.</p> <p>Les équipes de la CPAM pourront se rendre dans les structures existantes d'Annemasse Agglo pour présenter la Mission Accompagnement Santé portée par la CPAM et sensibiliser les publics sur l'accès à leurs droits et soins mais également mettre en place si besoin des accompagnements personnalisés.</p> <p>Il faut en amont recenser les structures dans lesquelles la CPAM peut et est pertinent d'intervenir, de vérifier la faisabilité de l'action (jour de semaine ou WE, horaire adapté...) puis d'adapter la fréquence et méthode d'intervention.</p> <p>Un focus sera fait lors de la trêve hivernale (mi-novembre à mi-mars) pour les personnes mises à l'abri en structure d'hébergement ou d'urgence qui présenteraient des difficultés d'accès aux droits. Des permanences pourront être proposées par la CPAM sous forme de rendez-vous planifiés et préparés en amont de concert avec le partenaire.</p>			
Maturité de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> A lancer <input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner <input type="checkbox"/> Existante			
Echelle	<input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Départemental <input checked="" type="checkbox"/> Agglo <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre			
Public cible	Personnes en renoncement de droits et ou de soins, personnes hébergées, SDF			
Porteurs de l'action	CPAM			
Partenaires	Structures qui reçoivent des personnes en renoncement de droits et ou de soins			
Rôle de l'agglo	<input type="checkbox"/> Porteur <input checked="" type="checkbox"/> Coordinateur <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autres			
Durée	En fonction des événements ponctuels chez les structures/partenaires.			
Objectifs visés	A définir en fonction de l'évènement.			
Coût	Mise à disposition de ressources CPAM et agglo			
Financement	<input type="checkbox"/> Financement prévu : <input type="checkbox"/> Financement à prévoir :			
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Accès internet, table chaises et un espace confidentiel			
Indicateurs de suivis et de résultats	<p>Nombre de personnes rencontrées, nombre d'accompagnements aux droits et ou aux soins</p> <p>Nombre de permanence au sein des structures</p> <p>Lieu de ces permanences</p>			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
X				

Axe II.				
Fiche action 9 : Poursuivre les actions d'aller vers le public en rupture de soins				
Objectifs opérationnels	Développer des actions d'aller vers les publics en rupture de soins et/ou de droits			
Description	<p>Le diagnostic territorial fait état d'une concentration de très fortes disparités sociales au niveau de l'emploi, des revenus, de l'accès au logement et de l'accès aux soins. Face à ce contexte, plusieurs dispositifs sont mis en place sur le territoire de l'agglo portés par des structures d'accompagnement médico-social qui œuvrent pour améliorer l'état de santé d'un public en difficulté.</p> <p>Les missions de l'équipe mobile santé précarité d'ARIES et les médiateurs du territoire sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aller vers des personnes en grande précarité ou très démunies concernées par divers pathologies invalidantes et/ou chronique - Accompagner socialement les personnes - Accompagner pour la réalisation des soins et bilans de santé - Rôle d'interface avec les acteurs du champ sanitaire et médico social - Faire des permanences sur les lieux de vie ou d'hébergement - Prévention et éducation thérapeutique <p>Sur le territoire on compte plusieurs professionnels de la médiation avec des spécificités différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARIES : 1 médiateur santé qui intervient dans les QPV de l'Agglo - Pôle Action Sociale et Solidaire de la ville d'Annemasse : 1 médiateur - Alfaa3a : 1 médiateur santé - APRETO : 1 médiateur quartier <p>On peut également compter les PASS et PASS mobiles du territoire ainsi que le Dispositif d'Appui à la Coordination 74 (DAC 74).</p>			
Maturité de l'action	<input type="checkbox"/> A lancer	<input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner	<input checked="" type="checkbox"/> Existante	
Echelle	<input type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Agglo	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre
Public cible	Public précaire			
Porteurs de l'action	Chaque structure ayant ce type de mission.			
Partenaires	Communes, Espace de vie sociale, lieux de vie, SIAO, CPTS,			
Rôle de l'agglo	<input type="checkbox"/> Porteur	<input type="checkbox"/> Coordinateur	<input checked="" type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Autres
Durée	Toute la durée du CLS			
Objectifs visés	Améliorer l'accès aux soins des personnes éloignées du système de santé			
Coût	Prévu par les structures			
Financement	<input checked="" type="checkbox"/> Financement prévu :		<input type="checkbox"/> Financement à prévoir :	
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)				
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre de personnes suivies et orientées			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
X				

Axe II.				
Fiche action 10 : Renforcer l'identification des missions des médiateurs et des équipes mobiles du territoire				
Objectifs opérationnels	Développer l'accompagnement dans les démarches de soins et de prévention des habitants éloignés du système de santé			
Description	<p>Les professionnels présents sur l'agglomération connaissent depuis longtemps les problématiques de santé des publics précaires sur le territoire et plusieurs ressources ont été mises en place au fil des années pour répondre à ces besoins. Seulement, l'identification des ressources semblent être parfois difficile pour les professionnels par manque de mise en réseau et un turn-over important.</p> <p>Cette action permet de créer des espaces de rencontres pour les acteurs de l'aller-vers (médiateurs + équipe mobile) afin qu'ils puissent faire connaissance et échanger les pratiques. Ces temps auront pour objectifs de faire connaître les missions des médiateurs (ARIES, Alfaa3A, pôle prévention de la ville d'Annemasse, APRETO) et équipes mobiles aux partenaires du territoire de l'agglomération (médical, paramédical, travailleur sociaux...) mais également de faire connaître plus largement leurs missions auprès de la population.</p> <p>Ces temps permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une meilleure identification - une meilleure couverture - une meilleure complémentarité avec les autres services 			
Maturité de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> A lancer	<input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner	<input type="checkbox"/> Existante	
Echelle	<input type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Agglo	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre
Public cible	Professionnels du territoire et habitants			
Porteurs de l'action	Annemasse Agglo et structures ayant des médiateurs et/ou une équipe mobile			
Partenaires	ARIES : médiateur santé, équipe mobile santé précarité Alfaa3A : médiateur santé APRETO : médiateur quartier Ville d'Annemasse : médiateur du pôle action sociale et solidaire PASS CHAL PASS CHANGE PASS Départementale EPSM			
Rôle de l'agglo	<input checked="" type="checkbox"/> Porteur	<input checked="" type="checkbox"/> Coordinateur	<input type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Autres
Durée	Toute la durée du CLS			
Objectifs visés	Se réunir 1 à 2 fois par an			
Coût	A évaluer			
Financement	<input type="checkbox"/> Financement prévu :		<input checked="" type="checkbox"/> Financement à prévoir :	
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Chargée de mission santé d'Annemasse Agglo 0.5 ETP Salle			
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre de rencontre inter-professionnels			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
	X			

Axe II.				
Fiche action 11 : Soutien de l'Observatoire transfrontalier des inégalités sociales de santé				
Objectifs opérationnels	Développer la coordination des parcours de soins pour la population transfrontalière			
Description	<p>L'épidémie de VIH/Sida constitue une problématique actuelle, tant au niveau mondial qu'à l'échelle locale. Cet enjeu prend une dimension particulière pour le Grand Genève, qui recouvre des territoires des deux pays, Suisse et France, avec une circulation de part et d'autre d'un public extrêmement vulnérable et souvent stigmatisé.</p> <p>Les situations complexes engendrées ne font pas l'objet d'une documentation systématique. En raison d'un traitement des données épidémiologiques par pays, il n'existe pas de vision globale des épidémies de VIH, hépatites virales et autres IST pour le Grand Genève. Ce manque d'information se double d'une multiplicité des dispositifs (associatifs comme hospitaliers) qui sont insuffisamment connus de part et d'autre de la frontière dans leurs spécificités.</p> <p>C'est la raison pour laquelle cinq structures basées sur les deux territoires (l'association AIDES, le Centre Hospitalier Annecy Genevois, les Hôpitaux Universitaires de Genève, le Groupe Santé Genève et le département de sociologie de l'Université de Genève) se mobilisent pour créer un Observatoire transfrontalier des inégalités sociales de santé.</p> <p>L'objectif étant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendre visible des parcours de santé qui ont une dimension transfrontalière et mieux les prendre en compte pour accompagner les personnes, - produire et publier des données des deux contextes français et suisse (système de santé, droits, politiques publiques ...) afin de nourrir un travail d'élaboration de bonnes pratiques. 			
Maturité de l'action	<input type="checkbox"/> A lancer	<input checked="" type="checkbox"/> A étendre/Coordonner	<input type="checkbox"/> Existante	
Echelle	<input type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Départemental	<input type="checkbox"/> Agglo	<input type="checkbox"/> Commune <input checked="" type="checkbox"/> Autre Périmètre du Grand Genève
Public cible	Personnes concernées par le VIH/sida et les hépatites virales			
Porteurs de l'action	Observatoire transfrontalier des inégalités sociales de santé			
Partenaires	AIDES, Centre Hospitalier Annecy Genevois, Hôpitaux de Genève, Université de Genève, Groupe Santé Genève			
Rôle de l'agglo	<input type="checkbox"/> Porteur	<input type="checkbox"/> Coordinateur	<input type="checkbox"/> Communication	<input checked="" type="checkbox"/> Autres : Financier
Durée	Toute la durée du CLS			
Objectifs visés	Améliorer le parcours de soin de la population transfrontalière			
Coût	Financement d'Annemasse Agglo de 900€ via la signature d'une convention			
Financement	<input checked="" type="checkbox"/> Financement prévu		<input type="checkbox"/> Financement à prévoir :	
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)				
Indicateurs de suivis et de résultats	Quelles ont été les données recueillies par l'Observatoire ? Y-a-t-il eu des actions de santé initiées à une échelle transfrontalière ?			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
X				

AXE III : COORDINATION ET PREVENTION EN SANTE MENTALE

Axe III.				
Fiche action 12 : Relancer le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)				
Objectifs opérationnels	Structurer, organiser et lancer le CLSM			
Description	<p>Un Conseil Local en Santé Mentale a existé sur le territoire d'Annemasse Agglo entre 2014 et 2017 ayant permis une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins en santé mentale. Dans la lancée du nouveau Contrat Local de Santé, Annemasse Agglo et les partenaires souhaitent relancer une dynamique sur le territoire via la relance d'un CLSM.</p> <p>Afin de le structurer, des temps de travail seront consacrés à recenser les besoins spécifiques à notre territoire concernant la santé mentale et les actions prioritaires à mettre en place. Ce travail sera fait avec les acteurs du champ de la santé mentale, médicosocial, médiation, éducation nationale, hospitalier public/privé, associations d'aide aux aidants</p> <p>Ce CLSM est un outil adéquat pour intégrer des actions autour des Semaines d'Information sur la Santé Mentale qui luttent contre la stigmatisation des personnes ayant un trouble psychique.</p> <p>Dans une dynamique territoriale et partenariale, les élus d'Annemasse Agglomération et de la Communauté de Communes du Genevois ont décidé de faire un CLSM commun aux deux territoires car malgré la spécificité de chacun, les acteurs de la santé mentale sont quasiment les mêmes de part et d'autre.</p>			
Maturité de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> A lancer	<input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner	<input type="checkbox"/> Existante	
Echelle	<input type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Agglo	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre
Public cible	Professionnels et habitants d'Annemasse Agglo			
Porteurs de l'action	Annemasse Agglo et Communauté de Communes du Genevois			
Partenaires	EPSM 74, Clinique des Vallées, ARS, CMP de Vétraz-Monthoux, Maison des Adolescents Rouge Cargo, UNAFAM, GEM, Espoir 74 (Oxygène), Centre Joseph Daquin, MESSIDOR, Ville d'Annemasse, CPTS Nord 74, CPTS du Genevois, Ville de Saint Julien en Genevois, PASSAGE, Maison des Solidarités, Addiction France, APRETO, Répsy, IREPS, ARIES			
Rôle de l'agglo	<input checked="" type="checkbox"/> Porteur	<input type="checkbox"/> Coordinateur	<input type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Autres
Durée	Toute la durée du CLS			
Objectifs visés	Relancer le CLSM			
Coût	A évaluer			
Financement	<input type="checkbox"/> Financement prévu		<input checked="" type="checkbox"/> Financement à prévoir :	
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Chargée de mission santé d'Annemasse Agglo 0.5 ETP			
Indicateurs de suivis et de résultats	Type d'action mises en place par le CLSM Nombre de bénéficiaire du CLSM			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
X				

Axe III.				
Fiche action 13 : Lutter contre l'isolement en favorisant le lien social				
Objectifs opérationnels	Soutenir les actions de coopération locale de lutte contre l'isolement			
Description	<p>L'isolement social existe à tous les âges de la vie mais augmente et devient massif pour les plus âgés. Une personne âgée sur 4 est isolée. 1,5 million de personnes de plus de 75 ans vivent aujourd'hui en France dans une solitude qu'elles n'ont pas choisie.</p> <p>La problématique de l'isolement social des âgées s'est concrétisée par l'organisation de journées dédiées à ce thème. Ces journées se traduisent par des manifestations pour sensibiliser le grand public et offrir des moments de convivialités à ceux pour qui sortir de chez soi n'est plus une évidence. Ce collectif est impulsé et coordonné par le réseau gérontologique REGAARS et le service gérontologie et handicap d'Annemasse Agglo.</p>			
Maturité de l'action	<input type="checkbox"/> A lancer <input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner <input checked="" type="checkbox"/> Existante			
Echelle	<input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Départemental <input checked="" type="checkbox"/> Agglo <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre			
Public cible	Personnes âgées			
Porteurs de l'action	Annemasse Agglo (pôle gérontologie handicap)			
Partenaires	REGAARS			
Rôle de l'agglo	<input checked="" type="checkbox"/> Porteur <input type="checkbox"/> Coordinateur <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autres			
Durée	Toute la durée du CLS			
Objectifs visés	1 action par an à minima			
Coût	Prévu dans le budget DCS			
Financement	<input checked="" type="checkbox"/> Financement prévu : <input type="checkbox"/> Financement à prévoir :			
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Chargé de mission gérontologie handicap d'Annemasse Agglo			
Indicateurs de suivis et de résultats	Type d'action menées Nombre de bénéficiaires			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
X				

AXE IV. PROPOSER UN CADRE DE VIE INCLUSIF ET UN ACCES AUX DROITS COMMUNS POUR
LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Axe IV.**Fiche action 14** : Réévaluer le transport pour les personnes à mobilité réduite et permettre un accompagnement pour les consultations

Objectifs opérationnels	Améliorer l'accessibilité du territoire			
Description	<p>L'accès aux soins n'est pas uniquement relié au nombre de professionnels existants sur un territoire mais également la capacité pour une personne de pouvoir se rendre à un lieu de soins.</p> <p>Dans ce cadre, la direction des mobilités et de la cohésion sociale a comme objectif de réévaluer le transport pour les personnes à mobilité réduite afin de permettre un accompagnement vers les lieux de soins. Pour cela, un plan d'action sera mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser diagnostic du service TAD PMR actuellement existant - Recenser les besoins des PMR auprès des acteurs du handicap et de la gérontologie - Adapter de l'offre de service pour répondre à la demande <p>En plus de cette action, les partenaires ont émis le souhait de rendre plus visible les places PMR via la cartographie du Système d'Information Géographique de l'agglomération.</p>			
Maturité de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> A lancer	<input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner	<input type="checkbox"/> Existante	
Echelle	<input type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Agglo	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre
Public cible	Personne à mobilité réduite (handicap ou grand âge)			
Porteurs de l'action	Annemasse Agglo (direction des mobilités et direction de la cohésion sociale)			
Partenaires	TP2A (Déléataire de service public des mobilités), institutions et services du domaine du handicap et de la gérontologie (ESAT, IME, SAMSAH, SAVS, SSIAD, SAAD), associations du domaine de la mobilité (Handy mobil....)			
Rôle de l'agglomération	<input checked="" type="checkbox"/> Porteur	<input type="checkbox"/> Coordinateur	<input type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Autres
Durée	Toute la durée du CLS			
Objectifs visés	Faciliter l'accès aux soins par le transport			
Coût	A estimer			
Financement	<input type="checkbox"/> Financement prévu :		<input checked="" type="checkbox"/> Financement à prévoir :	
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Chargé de projet (DCS) sous la direction d'un directeur de projet (DMAO)			
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre d'utilisateurs du service TAD PMR Nombre de transports hors TAD PMR (si création d'offre complémentaire)			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
	X			

Axe IV.				
Fiche action 15 : Porter une réflexion sur l'accessibilité des locaux et services du territoire				
Objectifs opérationnels	Améliorer l'accessibilité du territoire			
Description	<p>L'accès à un service de l'agglo pour une personne en situation de handicap n'est possible que si celui-ci est adapté à son besoin. Cela passe notamment par la capacité à lire ce qui est diffusé.</p> <p>Cette action a pour objectif de définir une charte diffusée à l'ensemble des communes et des ressources qui rend la communication plus visible aux personnes en situation de handicap (audio visuel, dyslexie...) comme la pratique de l'audiodescription, les écritures suffisamment contrastées, l'application du facile à lire et à comprendre etc...</p>			
Maturité de l'action	<input type="checkbox"/> A lancer <input checked="" type="checkbox"/> A étendre/Coordonner <input type="checkbox"/> Existante			
Echelle	<input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Départemental <input checked="" type="checkbox"/> Agglo <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre			
Public cible	Professionnels et personnes en situation de handicap			
Porteurs de l'action	Annemasse Agglo et communes			
Partenaires	Association Espace Handicap, Réseau Intermed, Communes			
Rôle de l'agglo	<input checked="" type="checkbox"/> Porteur <input type="checkbox"/> Coordinateur <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autres			
Durée	Toute la durée du CLS			
Objectifs visés	Les services et structures d'Annemasse Agglo utilisent la charte			
Coût	A estimer			
Financement	<input type="checkbox"/> Financement prévu : <input checked="" type="checkbox"/> Financement à prévoir :			
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Chargée de mission santé Annemasse Agglo 0.5 ETP			
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre et lieu d'utilisation de cette charte			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
	X			

Axe IV.

Fiche action 16 : Communiquer sur les ressources du territoire pouvant aider les personnes en situation de handicap à se déplacer jusqu'aux structures de santé

Objectifs opérationnels	Améliorer l'accessibilité du territoire			
Description	<p>La structure TAC Mobilités intervient auprès des structures accueillantes des personnes en situation de handicap afin de les informer sur les services de TAC Mobilités et d'accompagner les personnes pour les rendre le plus autonome possible.</p> <p>TAC Mobilités peut intervenir via son animateur au sein des entreprises, écoles, associations à la demande des structures afin que les personnes puissent mieux appréhender l'utilisation des transports en commun.</p>			
Maturité de l'action	<input type="checkbox"/> A lancer	<input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner	<input checked="" type="checkbox"/> Existante	
Echelle	<input type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Agglo	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre
Public cible	Public à mobilité réduite			
Porteurs de l'action	TAC Mobilités			
Partenaires	Entreprises, écoles, associations, CCAS, communes ...			
Rôle de l'agglo	<input type="checkbox"/> Porteur	<input type="checkbox"/> Coordinateur	<input checked="" type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Autres
Durée	Toute la durée du CLS			
Objectifs visés	Sensibiliser aux ressources existantes du territoire			
Coût				
Financement	<input checked="" type="checkbox"/> Financement prévu :		<input type="checkbox"/> Financement à prévoir :	
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Animateur TAC Mobilités			
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre d'interventions Nombre de personnes rencontrées			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
X				

Axe IV.				
Fiche action 17 : Mettre en place le DUO DAY sur le territoire d'Annemasse Agglomération				
Objectifs opérationnels	Faciliter l'inclusion en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap			
Description	<p>Le DUO DAY est une journée consacré à partager son quotidien avec une personne en situation de handicap, l'accueillir dans son entreprise, son association, son organisation et lui donner d'observer ou de participer activement aux tâches des collaborateurs...</p> <p>L'objectif de cette fiche action serait de rendre plus visible ce dispositif auprès des structures du territoire (communes, entreprises...) afin d'optimiser sa mise en œuvre et de lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de handicap.</p>			
Maturité de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> A lancer	<input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner	<input type="checkbox"/> Existante	
Echelle	<input type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Agglo	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre
Public cible	Professionnels et personnes porteuses de handicap			
Porteurs de l'action	Annemasse Agglo (Pôle prévention, Handicap et Santé)			
Partenaires	Etat, Département, Greta Lac, Mission Locale, MESSIDOR, Nous aussi			
Rôle de l'agglo	<input checked="" type="checkbox"/> Porteur	<input type="checkbox"/> Coordinateur	<input type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Autres
Durée	Toute la durée du CLS			
Objectifs visés	Réaliser la semaine du DUO DAYS au mois de novembre			
Coût	A estimer			
Financement	<input type="checkbox"/> Financement prévu :		<input checked="" type="checkbox"/> Financement à prévoir :	
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Chargée de mission santé Annemasse Agglo 0.5 ETP Chargé de mission gérontologie handicap Annemasse Agglo Référent prévention et santé au travail Annemasse Agglo			
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre de personnes ayant participé au DUO DAYS Nombre de structures ayant participé au DOU DAYS			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
X				X

Axe IV.

Fiche action 18 : Valoriser les actions d'inclusion scolaire dans le cadre de la Cité Educative d'Annemasse

Objectifs opérationnels	Faciliter l'inclusion en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap			
Description	<p>Les problèmes de manques de places dans les établissements médico-sociaux qui sont observés au niveau national, sont également confirmés sur l'agglomération annemassienne. Dans les écoles, un manque d'AESH (Accompagnants d'élèves en situation de handicap) est aussi observé, or pour certains enfants aux troubles particulièrement complexes ou envahissants, l'absence d'AESH signifie purement et simplement une impossibilité d'aller en cours, ce qui constitue donc une entrave majeure à la fois à leur inclusion scolaire mais aussi aux apprentissages. Au-delà, l'inclusion sociale de ces enfants qui est largement améliorée par les possibilités d'avoir accès aux ressources périscolaires ou de de loisirs, n'est pas toujours possible, faute de personnels formés et en nombre suffisant</p> <p>La Cité éducative permet la mobilisation conjointe de tous les acteurs participant à l'éducation des enfants et des jeunes des quartiers de 0 à 25 ans impliquant les services de l'État, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges...afin de construire ensemble un véritable parcours éducatif personnalisé et mettre en place une stratégie éducative territoriale. Elle consiste en une meilleure coordination des dispositifs afin de parvenir à des « Territoires à haute qualité éducative ».</p> <p>Dans ce cadre plusieurs actions sont déjà lancées pour favoriser l'inclusion des jeunes avec des besoins particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des enfants à besoins particuliers sur le temps périscolaire - Projet ski nordique pour les classes ULIS (Lycée Jean Monnet) 			
Maturité de l'action	<input type="checkbox"/> A lancer	<input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner	<input checked="" type="checkbox"/> Existante	
Echelle	<input type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Agglo	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre
Public cible	Elèves en situation de handicap ou à besoins particuliers			
Porteurs de l'action	Cité Educative -Ville d'Annemasse			
Partenaires	Education nationale, Annemasse Agglo			
Rôle de l'agglo	<input type="checkbox"/> Porteur	<input type="checkbox"/> Coordinateur	<input checked="" type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Autres
Durée	Toute la durée du dispositif Cité Educative			
Objectifs visés	Favoriser l'inclusion scolaire des enfants à besoins particuliers			
Coût	Financement prévu dans le cadre de la Cité Educative			
Financement	<input checked="" type="checkbox"/> Financement prévu :		<input type="checkbox"/> Financement à prévoir :	
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Coordinatrice de la Cité Educative			
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre de jeunes touchés par les actions			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
X				

Axe IV.

Fiche action 19 : Développer la formation des professionnels sur l'accompagnement et la prise en charge des personnes en situation de handicap psychique

Objectifs opérationnels	Repérer et adapter son comportement face à une situation de vulnérabilité			
Description	<p>Les Premiers Secours en Santé Mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours qui apportent une aide physique à une personne en difficulté.</p> <p>Ces formations se déroulent sur 2 jours avec un formateur accrédité PSSM qui apporte des éléments théoriques sur la santé mentale et la gestion de la crise via des échanges interactifs sur des expériences vécues et les représentations du groupe.</p>			
Maturité de l'action	<input type="checkbox"/> A lancer	<input checked="" type="checkbox"/> A étendre/Coordonner	<input type="checkbox"/> Existante	
Echelle	<input type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Agglo	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre
Public cible	Professionnel travaillant avec des personnes en situation de handicap psychique			
Porteurs de l'action	Chaque structure et Annemasse Agglo peut être co-porteur			
Partenaires	EHPAD, service de maintien à domicile, travailleurs sociaux			
Rôle de l'agglo	<input checked="" type="checkbox"/> Porteur	<input checked="" type="checkbox"/> Coordinateur	<input type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Autres
Durée	Toute la durée du CLS			
Objectifs visés	A minima 1 formation/an			
Coût	2000€ par formation pour un groupe de 15 personnes			
Financement	<input type="checkbox"/> Financement prévu :		<input checked="" type="checkbox"/> Financement à prévoir :	
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Chargée de mission santé Annemasse Agglo 0.5 ETP Prêt de salle			
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre de formation Nombre de bénéficiaires			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
X				

AXE V. PROMOUVOIR DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

Axe V.**Fiche action 20 : Déployer des actions de dépistage des cancers**

Objectifs opérationnels	Renforcer le dépistage organisé du cancer			
Description	<p>Le taux de participation au dépistage organisé des cancers doit être sans cesse renforcer et améliorer sur le territoire d'Annemasse Agglo. La sous densité des professionnels de santé aggrave le non recours au dépistage par manque d'information et de suivi des patients.</p> <p>L'objectif sera de promouvoir le dépistage du cancer colorectal, du sein et du col de l'utérus ainsi que les gestes de prévention via des actions de sensibilisation du grand public (communication auprès des centres commerciaux, abris de bus, logements sociaux..) et actions plus ciblées (maison de quartier, espace de vie sociale...)</p> <p>Ces actions seront mises en œuvre selon les spécificités du territoire et en collaboration avec les partenaires locaux pour diffuser l'information aux habitants des communes.</p>			
Maturité de l'action	<input type="checkbox"/> A lancer	<input checked="" type="checkbox"/> A étendre/Coordonner	<input type="checkbox"/> Existante	
Echelle	<input type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Agglo	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre
Public cible	Toute la population d'Annemasse Agglo			
Porteurs de l'action	Annemasse Agglo, Centre Régionale de Coordination des Dépistages des Cancers, CPAM			
Partenaires	Communes, CCAS, Maison de quartier d'Annemasse et Gaillard, médiateur santé, service politique de la ville des communes			
Rôle de l'agglo	<input checked="" type="checkbox"/> Porteur	<input type="checkbox"/> Coordinateur	<input type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Autres
Durée	Toute la durée du CLS			
Objectifs visés	Prévoir des actions autour des périodes phares (octobre et mars)			
Coût	500€ pour l'année 2024 à évaluer pour les suivantes			
Financement	<input checked="" type="checkbox"/> Financement prévu :		<input type="checkbox"/> Financement à prévoir :	
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Chargée de mission santé Annemasse Agglo 0.5 ETP Mise à disposition du côlon tour, affiche de communication, médecin volontaire			
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre d'action dépistage/ an Type d'action mises en œuvre Nombre de personnes touchées par l'action Partenaires sollicités			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
X				

Axe V.

Fiche action 21 : Renforcer ou mettre en place des actions de prévention sur les différentes thématiques : alimentation, activité physique, addictions, rythme de vie

Objectifs opérationnels	Promouvoir la nutrition, l'activité physique et les rythmes de vie dans toutes leurs dimensions			
Description	<p>L'éducation pour la santé a pour but que chaque personne acquière tout au long de sa vie les compétences et les moyens qui lui permettront de promouvoir sa santé et sa qualité de vie. Des focus sur les quartiers prioritaires de la ville seront faits et des actions seront réalisées en lien avec le Contrat d'Engagement Quartier.</p> <p>La prévention des addictions est menée par l'APRETO et Addiction France sur le territoire et interviennent au niveau des établissements scolaires, auprès des jeunes vulnérables, dans les chantiers d'insertion ainsi qu'au sein des CHRS en travaillant principalement sur les compétences psychosociales afin de réduire les risques de consommation des produits psychoactifs.</p> <p>La prévention en santé mentale est un axe abordé dans le CLSM et fera partie d'une fiche action à part entière.</p> <p>La prévention autour de la nutrition est un axe à développer pendant le Contrat Local de Santé. L'une des traductions de cet axe sera la sensibilisation des professionnels qui gravitent autour des jeunes, au repérage et à la prise en charge de l'obésité pédiatrique.</p> <p>La précarité alimentaire et l'accès à une alimentation pour tous seront également des thématiques intégrées au CLS.</p>			
Maturité de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> A lancer	<input checked="" type="checkbox"/> A étendre/Coordonner	<input checked="" type="checkbox"/> Existante	
Echelle	<input type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Agglo	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre
Public cible	Toute la population d'Annemasse Agglo			
Porteurs de l'action	Annemasse Agglo, Addiction France, APRETO,			
Partenaires	IREPS, REPPPOP 74, CCAS			
Rôle de l'agglo	<input checked="" type="checkbox"/> Porteur	<input checked="" type="checkbox"/> Coordinateur	<input checked="" type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Autres
Durée	Toute la durée du CLS			
Objectifs visés	Développer des actions de prévention			
Coût	A estimer			
Financement	<input checked="" type="checkbox"/> Financement prévu :		<input checked="" type="checkbox"/> Financement à prévoir :	
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Chargée de mission santé Annemasse Agglo 0.5 ETP Cheffe de projet politique de la ville et chargée de développement social et urbain			
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre d'actions de sensibilisation aux addictions Nombre de personnes touchées			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
X				

Axe V.

Fiche action 22 : Faire du lien entre les actions du Contrat Local de Santé et celles du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'Annemasse Agglo

Objectifs opérationnels	Améliorer la prévention des conduites violentes ou à risque			
Description	<p>Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance D'Annemasse Agglo est un cadre de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance au sein de l'intercommunalité. L'objectif de cette fiche action étant de travailler sur les sujets liés à la santé dans le cadre des groupes de travail sur la prostitution des mineurs et des violences intra familiales.</p> <p>On peut citer plusieurs actions qui vont être mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des professionnels de santé (ville + hôpital) au repérage des signaux et des conduites à tenir - Prévention des jeunes autour de la sexualité et addictions - Faciliter la prise en charge des personnes présentant un trouble psychique (évaluation de la santé mentale, adhésion aux soins, orientation...) 			
Maturité de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> A lancer	<input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner	<input type="checkbox"/> Existante	
Echelle	<input type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Agglo	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre
Public cible	Population globale et focus sur les victimes, délinquants et professionnels de santé			
Porteurs de l'action	Annemasse Agglo (pôle santé et sécurité, prévention de la délinquance)			
Partenaires	CHAL, EPSM, Gendarmerie, Police, équipes mobiles, CPTS, médico-social, partenaires du Conseil Local de Santé Mentale...			
Rôle de l'agglo	<input checked="" type="checkbox"/> Porteur	<input checked="" type="checkbox"/> Coordinateur	<input checked="" type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Autres
Durée	Toute la durée du CLS			
Objectifs visés	Prévenir les conduites à risque			
Coût	A évaluer			
Financement	<input type="checkbox"/> Financement prévu :		<input checked="" type="checkbox"/> Financement à prévoir :	
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Chargée de mission santé Annemasse Agglo 0.5 ETP Chargé de mission Prévention Sécurité Accès aux droits 1 ETP			
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre d'actions de sensibilisation Nombre de personnes touchées Type de sensibilisation			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
	X			

AXE VI. RENFORCER LES INITIATIVES EN SANTE ENVIRONNEMENT

Axe VI.				
Fiche action 23 : Intégrer la notion de santé dans les projets transversaux d'Annemasse Agglo				
Objectifs opérationnels	Adopter un urbanisme favorable à la santé sur notre territoire			
Description	<p>L'environnement est un déterminant majeur de la santé humaine, à travers différents facteurs : la qualité des milieux (air, eau, etc.), les nuisances véhiculées (bruit, insalubrité, etc.), les variations climatiques...Il est démontré que certaines pathologies peuvent être déterminées, ou aggravées, par ces facteurs, et donc par l'environnement dans lequel l'homme évolue. Nombreux sont les projets d'Annemasse Agglomération lié à l'environnement mais le lien avec les bénéfices pour la santé n'est pas si évident et mis en perspective. L'objectif de cette fiche action est de travailler en partenariat avec les agents d'Annemasse Agglo en charge de ces thématiques pour y intégrer des actions de santé et de les valoriser.</p> <p>On peut déjà citer quelques initiatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan Climat Air Energie Territorial : Le PCAET d'Annemasse Agglo intègre nouvellement le sujet de la qualité de l'air intérieur dans les habitations et structures d'accueil comme axe de travail. Cet axe pourra être couplé avec celui du Contrat local de santé. - Projet Agricole d'Agglomération : Ce projet a pour ambition de promouvoir le secteur agricole du territoire et donc un accès à une alimentation de proximité et plus saine. - NPNRU Perrier Livron Château Rouge : Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain Perrier Livron Château Rouge plusieurs projets incluent des actions qui influenceraient la santé comme : les boucles urbaines sportives, la Plaine des Sports, l'éco-quartier de Château Rouge 			
Maturité de l'action	<input type="checkbox"/> A lancer	<input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner	<input checked="" type="checkbox"/> Existante	
Echelle	<input type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Agglo	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre
Public cible	Population d'Annemasse Agglo			
Porteurs de l'action	Annemasse Agglo (pôle santé, pôle agriculture espaces naturels, NPNRU)			
Partenaires	Communes, Chambre des Agriculteurs, WECF			
Rôle de l'agglo	<input checked="" type="checkbox"/> Porteur	<input type="checkbox"/> Coordinateur	<input type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Autres
Durée	Toute la durée du CLS			
Objectifs visés	Améliorer l'environnement des habitants			
Coût	Prévu pour chaque dispositif			
Financement	<input checked="" type="checkbox"/> Financement prévu :		<input type="checkbox"/> Financement à prévoir :	
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)	Chargée de mission santé Annemasse Agglo 0.5 ETP Cheffe de projet NPNRU Responsable Environnement et Développement durable			
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre et type d'actions mises en œuvre par les dispositifs			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
X				

Axe VI.				
Fiche action 24 : Approfondir les connaissances des élus, agents et professionnels au lien entre santé et environnement				
Objectifs opérationnels	Adopter un urbanisme favorable à la santé			
Description	<p>L'environnement est un déterminant majeur de la santé humaine, à travers différents facteurs : la qualité des milieux (air, eau, etc.), les nuisances véhiculées (bruit, insalubrité, etc.), les variations climatiques...Il est démontré que certaines pathologies peuvent être déterminées, ou aggravées, par ces facteurs, et donc par l'environnement dans lequel l'homme évolue.</p> <p>Les collectivités sont des acteurs essentiels de la santé car elles sont en prise directe avec le quotidien des Français en agissant sur l'environnement via leurs diverses compétences comme l'urbanisme, les déplacements, la restauration collective, ou encore l'entretien des bâtiments (crèches et établissements scolaires par exemple) et des espaces verts.</p> <p>Par le biais du Contrat Local de Santé et d'autres projets, il est primordial de transmettre aux élus et agents d'Annemasse Agglo ainsi qu'aux agents des communes (petite enfance, urbanisme, restauration scolaire...) les messages sur les gestes à tenir et les outils pour adopter un urbanisme favorable à la santé via des temps de sensibilisation. Pour cela, les techniciens d'Annemasse Agglo et les associations du territoire qui œuvrent pour l'environnement dont WECF devront organiser des temps sous forme d'assises afin de former des professionnels relais qui pourront transmettre l'exemplarité des gestes à d'autres.</p>			
Maturité de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> A lancer <input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner <input type="checkbox"/> Existante			
Echelle	<input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Départemental <input checked="" type="checkbox"/> Agglo <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre			
Public cible	Elus, agents et professionnels d'Annemasse Agglo et ses communes			
Porteurs de l'action	Annemasse Agglo			
Partenaires	WECF			
Rôle de l'agglo	<input checked="" type="checkbox"/> Porteur <input type="checkbox"/> Coordinateur <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Autres			
Durée	Toute la durée du CLS			
Objectifs visés	1 à 2 sensibilisation par an			
Coût	A estimer			
Financement	<input type="checkbox"/> Financement prévu <input checked="" type="checkbox"/> Financement à prévoir :			
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)				
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées Nombre de personnes sensibilisées Types de personnes sensibilisées (élus, agents, techniciens...) Quels sont les messages véhiculés ? Quels ont été les difficultés et leviers de cette action ?			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
	X			

Axe VI.				
Fiche action 25 : Mettre en place des actions de prévention auprès des habitants sur l'exposition aux polluants				
Objectifs opérationnels	Sensibiliser la population aux questions de santé environnement			
Description	<p>Le processus de changement de comportement peut s'enclencher après une action de sensibilisation auprès d'un groupe de personnes. Nous recherchons à travers cette fiche action à mettre en place des actions de prévention sur les gestes à adopter pour un environnement favorable à la santé. Nous allons traiter plusieurs thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'air intérieur : aération, ventilation, limiter les sources de pollution - Perturbateurs endocriniens : alimentation, produits d'hygiène, produits d'entretien - Eaux polluées <p>Les opérateurs locaux avec qui nous allons développer ces actions sont WECF et les services de l'agglo qui œuvrent pour ces sujets. L'objectif sera de transmettre des messages clairs, adaptés et compréhensibles par tous en utilisant les ressources locales afin d'éveiller de l'intérêt à ce sujet.</p>			
Maturité de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> A lancer	<input type="checkbox"/> A étendre/Coordonner	<input type="checkbox"/> Existante	
Echelle	<input type="checkbox"/> National	<input type="checkbox"/> Départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Agglo	<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Autre
Public cible	Population d'Annemasse Agglo			
Porteurs de l'action	WECF, Maison de l'Habitat, Service des déchets			
Partenaires	Bailleurs sociaux, maison de quartier, partenaires de la cité éducative, mission locale, CPTS...			
Rôle de l'agglo	<input checked="" type="checkbox"/> Porteur	<input checked="" type="checkbox"/> Coordinateur	<input type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Autres
Durée	Toute la durée du CLS			
Objectifs visés	A minima 2 actions par an			
Coût	Selon le nombre et le type d'action prévues			
Financement	<input checked="" type="checkbox"/> Financement prévu :		<input checked="" type="checkbox"/> Financement à prévoir :	
Autres moyens à disposition (humains, matériel...)				
Indicateurs de suivis et de résultats	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées Nombre de personnes sensibilisées Types de personnes sensibilisées			
Calendrier prévisionnel				
2024	2025	2026	2027	2028
	X			